

## 1898-1919 chronologie de l'éphémère exploitation minière du pont de Vèze

**2 août 1898 et 4 novembre 1898** : les premières recherches de mispickel dans le secteur du pont de Vèze font l'objet de deux déclarations

**7 décembre 1899** : le Service des mines vient vérifier sur le site du pont de Vèze la réalité des travaux de recherches

**29 mars 1900** : M. Théodore Lassalle, directeur de mines à Montluçon, déclare des recherches de mispickel sur la commune de Vèze.

**30 octobre 1900** : M. Jean-Baptiste Bonnet, cultivateur à Fondevialle sur la commune de Molèdes, fait des déclarations de recherches sur la commune de Vèze, mais sans demander de constat officiel.

**14 mai 1900** : MM. Auguste Lumière et Max de Lagrevol introduisent une demande de concession.

**6 août 1900** : M. Lassalle fait opposition à la demande d'Auguste Lumière et présente lui-même une demande partiellement concurrente en extension de la concession de la mine du Bostberty (en fait le même filon).

**5 novembre 1900** : durant la période d'instruction de la demande de concession, Auguste Lumière et Max Lagrevol sollicitent une autorisation officielle de vente des produits des recherches minières.

**11 février 1901** : une décision ministérielle autorise la vente des produits miniers

**10 avril 1901** : le rapport de l'ingénieur des Mines, M. Solente, constate que les travaux sur le gîte de Vèze consistent essentiellement en quatre galeries.

**19 décembre 1901** : décret octroyant à Auguste Lumière la concession minière du pont de Vèze représentant une étendue superficielle de 382 hectares et rejette par le fait la demande concurrente de M. Lassalle concessionnaire du site du Bostberty (Anzat-le-Luguet).

**30 juin 1901** : les travaux miniers dans le périmètre concédé cessent.

**24 février 1902** : les propriétaires de la concession remettent un rapport à l'administration des Mines réalisé par un ingénieur conseil qui décrit les dispositions à prendre pour assurer la mise en valeur du gîte de Vèze. Les galeries d'études ont représenté au total plus de 350 mètres.

**Septembre 1905** : la mine est amodiée à la Compagnie minière et métallurgique d'Auzon qui effectue un certain nombre de travaux miniers avec environ 20 ouvriers. Une reprise éphémère durant six mois pour une production de 300 tonnes de minerais à 15% au maximum et arrêtée à cause des difficultés de transport.

**1907** : aucun nouveau travail important ne se poursuit sur le gîte de Vèze. L'on se borne à l'entretien des travaux existants.

**1914** : les concessionnaires n'assurent pendant la première guerre aucune activité sur le site de Vèze.

**22 mai 1918** : un rapport de M. Gautier, contrôleur des mines, après une visite des vestiges des travaux existant encore sur la concession de Vèze indique l'état d'avancement des détériorations des galeries, des dangers d'éboulement et des risques potentiels des galeries accessibles par la population du secteur et des dangers que cela représente.

**20 juin 1918** : Auguste Lumière et Max de Lagrevol font une demande de renonciation à la concession à la préfecture du Cantal. Ils indiquent qu'ils n'ont jamais entrepris une exploitation rationnelle de la concession. La demande est rejetée.

**18 février 1919** : l'ingénieur en chef des mines constate que la concession de Vèze a été en fait inexploitée depuis son institution et que tous les travaux miniers ont eu lieu avant l'acceptation de la concession. Il met en cause la négligence coupable des concessionnaires et propose à l'Administration des mines de poursuivre la déchéance de ces concessionnaires si, après une mise en demeure, ils s'obstinent à rester inactifs.

**10 décembre 1919** : renoncement officiel de la concession.

## Chronologie de la mine de Conche

**3 Novembre 1887** : M. Emmanuel Chatillon, industriel à Brioude effectue des recherches minières et explore des terrains dans la vallée de la Sianne. Il obtient l'autorisation de faire les fouilles à Conche grâce à une convention avec les habitants du hameau de Combalut (commune d'Allanche) à qui appartiennent les terrains communaux. Ce permis est confirmé par la Préfecture du Cantal.

**26 avril 1889** : à l'occasion d'une demande d'un permis de vente, M. Debicheret, ingénieur des mines, visite les travaux d'exploration du gîte de Conche.

**28 novembre 1889** : visite du site par l'Ingénieur en chef des Mines. Il constate que les travaux sont ouverts à flanc de coteau sur le versant ouest de la vallée de la Sianne dans un bois communal qui dépend du territoire de la commune de Chanet.

**26 novembre 1890** : M. Emmanuel Chatillon sollicite une concession de mine d'antimoine, de pyrites de fer arsénicales et cuivriques et autres minerais connexes sur le territoire des communes de Vèze et Chanet. La concession embrasse une étendue superficielle de 51 hectares.

**31 janvier 1891** : l'avis administratif de la préfecture du Cantal porte la demande de concession à la connaissance du public.

**18 mars 1891** : le Conseil municipal de la commune de Chanet s'oppose à la demande de concession prétextant que M. Emmanuel Chatillon aurait sans autorisation et sans versement d'aucune indemnité, extrait du minerai d'antimoine de plusieurs propriétés publiques ou privées de la commune. Le Conseil craignant par ailleurs que la fumée se dégageant d'une usine de traitement serait nuisible aux propriétaires du voisinage.

**25 mars 1891** : M. Jacques Monnier, propriétaire au hameau de Conche-haut, déclare avoir cédé à M. Brugeyroux de Marmessac un droit de rechercher et d'exploiter les minerais contenus dans ses propriétés, lesquelles sont englobées dans la demande de concession de M. Chatillon.

**25 avril 1891** : M. Annet Brandon, propriétaire au hameau de Fournial (Molèdes) déclare qu'il a découvert et signalé en préfecture en 1888 plusieurs mines de pyrites de fer d'argentifère et autres minerais dans ses propriétés. Il demande que le périmètre des gisements visés par M. Chatillon soit réduit du côté Est de manière à ne pas englober ses propriétés

**20 décembre 1891** : l'ingénieur des mines, M. Debicheret, dans son rapport ne voit aucun obstacle à notifier à M. Emmanuel Chatillon le droit d'exploitation et propose que la concession lui soit accordée sous le nom de Mine de Conche. Les diverses oppositions n'ayant donné aucune suite.

**20 avril 1893** : institution par décret de la concession de Conche portant sur les communes de Chanet et Molèdes au profit de M. Emmanuel Chatillon. Sa superficie est de 300 hectares.

**26 décembre 1893** : visite des travaux souterrains du contrôleur des mines qui rapporte que le site comprend quatre galeries d'exploitation débouchant à flan de coteau.

La galerie N°1 a une longueur de 110 mètres. Il s'agit d'un chantier qui dépèle les affleurements. Deux ouvriers sont occupés à ce chantier. Ils produisent de 6 à 7 tonnes de minerai par mois.

La galerie N°2 située à 15 mètres en contrebas et dont les dépilages sont terminés est d'environ 100 mètres.

La galerie N°3 est en direction et a une longueur de 200 mètres. On y accédait par une galerie en travers-blanc de 70 mètres.

La galerie N°4 est la plus longue avec 216 mètres au cœur d'un filon d'antimoine. Deux chantiers d'abattages existent dans la partie minéralisée du filon. On y travaille en deux postes. L'un occupe huit ouvriers et l'autre quatre. Ces deux chantiers fournissent en moyenne 23 tonnes de minerai par mois.

L'ingénieur des mines a été très attentif aux conditions d'aération des différentes galeries. Il explique que l'entrée de l'air se fait par le travers-blanc jusqu'au fond de la taille. Le chantier est aéré par diffusion et retourne par une conduite en bois dans une cheminée. En bas de la cheminée fonctionne un feu à coke (50kg par jour) pour faciliter l'aération de l'ensemble de la mine.

Le creusement de la quatrième galerie a eu pour conséquence de mettre à sec une fontaine située sur le chemin de Conche à l'église de Chanet. Un captage de l'eau ferrugineuse a été mis en place pour l'amener par un tuyau à une nouvelle fontaine située à l'entrée de la galerie.

L'ingénieur rapporte que les exploitants se donnent trois ou quatre ans pour terminer les dépilages. Pendant ce temps ils se proposent de faire d'autres recherches.

La production moyenne du site de Conche est de 30 tonnes par mois de minerai, d'une teneur de 12 à 15%, traitées sur place par sublimation.

**1893** : Grande époque de la mine qui emploie au total 20 ouvriers : 16 mineurs, 2 rouleurs, 1 trieur et 1 menuisier. Le salaire d'un mineur est de 9,70 francs par jour, 2,50 pour les rouleurs et le trieur.

**1895** : Les travaux miniers à Conche sont abandonnés

**Novembre 1901** : Les travaux miniers reprennent sur le site de Conche.

**1903** : Le site de Conche n'est plus exploité. Deux ouvriers seulement assurent l'entretien des installations. Situation qui perdurera jusqu'en 1921.

**11 avril 1905** : M. Emmanuel Chatillon cède la mine de Conche à la Minière e Fonderie d'Antimonio dont le siège est à Gène (Italie).

**1906-1913** : Le gîte de Conche a produit 756 tonnes de minerai à 13% en teneur de SB.

**Mai 1909** : Reprise de l'exploitation de la mine de Conche dans une partie non explorée jusque là. Mais l'extraction est insignifiante. La mine emploie seulement un maître mineur et huit ouvriers, dont deux manœuvres

**1909-1915** : La mine de Conche est inexploitée

**14 août 1910** : La société est autorisée par décret à réunir les concessions de La Licoulne, Cistrières, Lubilhac (Haute-Loire), Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme), Ouche et Conche (Cantal) Luri-Castello (Corse).

**1915-1918** : Durant la première guerre mondiale le gîte de Conche produit 22 tonnes de minerai à 18% en teneur de SB, ce qui est supérieur aux deux autres mines en activité Lubilhac et Ouche

**1919** : La mine de Conche a cessé définitivement toute activité.

**Juin 1922** : Un décret autorise la cession de la mine de Conche à la Société anonyme française Mines et fonderies d'antimoine.

**12 juin 1924** : Le Conseil d'Administration de la Société et Fonderie d'Antimoine (Massiac) propriétaire de la mine de Conche décide de renoncer à la concession.

**20 mars 1925** : La Société des Mines et Fonderies d'Antimoine (SAMFA) demande officiellement la renonciation de la concession pour les raisons suivantes : la mine de Conche est située à grande distance de l'usine de traitement (Blesle à 19 kilomètres), la minéralisation est peu puissante, continuer l'exploitation exige de créer des maisons pour les ouvriers. En clair la Société estime que la concession de Conche n'est plus exploitable économiquement.

**18 mai 1926** : l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement de Clermont-Ferrand, malgré l'avis de l'ingénieur Brizard, est d'avis que la renonciation à la concession de Conche doit être refusée estimant que l'inexploitabilité du gisement en l'état actuel de la métallurgie de l'antimoine n'est pas prouvée.

**6 décembre 1926** : acte officiel de renonciation. La concession minière de Conche n'existe plus.